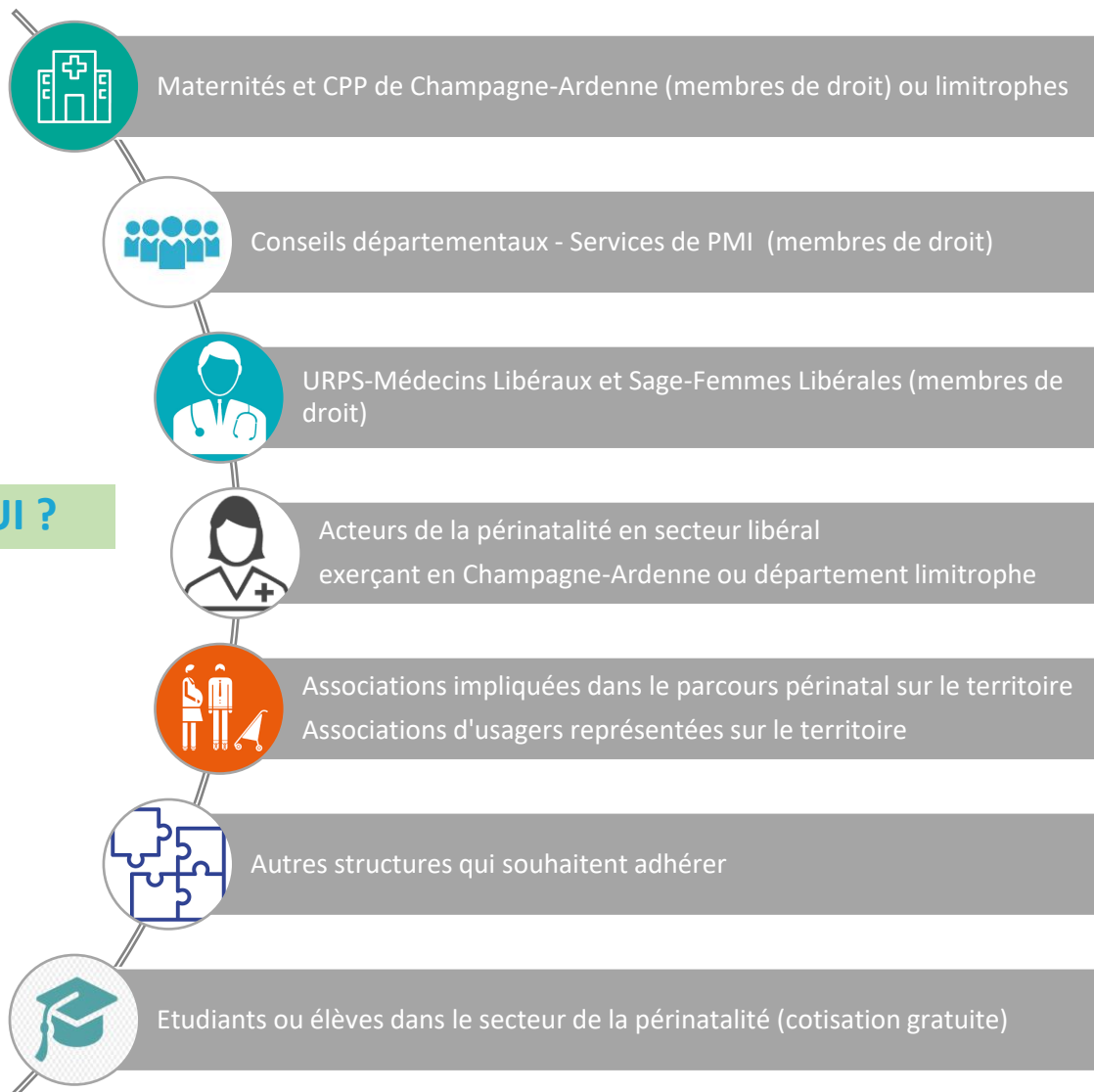


**Pour QUI ?**



**Pourquoi ?** Contribuer au fonctionnement de votre réseau & lui permettre de financer :

des projets sur décision de l'Assemblée Générale

la journée scientifique en complément des autres contributions (laboratoires).

des demandes RH et actions sociales pour les salariés du réseau

...tout ce qui n'est pas financé sur la subvention Fond d'Intervention Régional (FIR) attribuée par l'ARS

## Quels bénéfices ?

### Membre individuel à jour de sa cotisation



accès privé au site internet

gratuité du repas lors de la journée scientifique



voix délibérative aux assemblées générales de l'association

pouvoir candidater aux instances décisionnaires du RPCA



faire appel au RPCA pour diffuser des informations

priorité pour l'accès aux formations du RPCA ou de la CoPéGE



### Membre personne morale à jour de sa cotisation

- peut se faire représenter par une personne physique à l'assemblée générale de l'association avec voix délibérative
- peut candidater pour faire partie du Conseil d'Administration.



Tous les professionnels acteurs de la périnatalité exerçant au sein d'une structure membre personne morale à jour de sa cotisation, ont les mêmes bénéfices que pour une adhésion individuelle décrits ci-contre.

## Mode d'emploi

Janvier 2023

#### Je diffuse

l'information autour de moi en particulier à ma hiérarchie si je suis salarié-e d'une structure

Février 2023

**28/02/2023 18h-19h30**

#### Je participe

à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- modification des statuts & règlement intérieur
- validation du process des cotisations

Mars 2023

#### Appel à cotisations

Je suis un **membre individuel ou représentant d'un membre personne morale** : je réponds et effectue le virement bancaire demandé

Je suis **issu-e d'une adhésion personne morale** : je me renseigne auprès de ma hiérarchie sur l'adhésion de ma structure.